



mon employeur respecte pas l accord passe ensemble

Par **claudia75008**, le **19/07/2012 à 11:57**

Bonjour, avec mon employeur on s'était mis d'accord pour avancer la date de fin de mon contrat, on a longuement discuté et on est mis d'accord que mon contrat se terminerait le 18 juin au lieu du 27 juin, seulement voilà mon employeur a d'abord refusé de me donner mon attestation des assedics ainsi que certificat de travail, je lui ai donc envoyé une lettre en recommandé accusé de réception en lui réclamant mes documents, surprise 3 jours après j'ai reçu une lettre de sa part en me disant qu'elle m'avait mis en congés jusqu'au 31 juillet alors que l'on était bien mis d'accord pour avancer la date de fin de contrat. que dois-je faire??? merci de me répondre

Par **P.M.**, le **19/07/2012 à 13:40**

Bonjour,

Je pense bien sûr que vous avez formalisé cet accord par écrit sinon, je ne vois pas comment vous pourriez le prouver...

En revanche, je ne vois pas l'intérêt de l'employeur d'agir ainsi si ce n'est de vous devoir des congés payés sur la période de leur prise et par ailleurs de ne pas avoir respecté le Code du Travail qui prévoit que les dates doivent être fixées au moins un mois avant...